



Sud Education Calvados
8 rue Ampère - 14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36 - 06 72 67 50 13



12 mai 2015

Réforme du collège 2016 Oui, à une réforme, mais pas celle-là !

Alors que se tient le VIIe congrès de la fédération des syndicats SUD Éducation a lieu une journée de grève nationale sur la réforme du collège, à l'appel de : SNES-FSU, SNEP-FSU SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action et SUD Éducation. SUD Éducation s'engage pleinement dans la lutte contre cette réforme du collège.

Pour autant, SUD Éducation ne tombe pas dans le panneau de la défense inconditionnelle de l'existant : le collège sous sa forme actuelle ne permet pas l'épanouissement et l'émancipation individuelle des élèves, et reproduit largement les inégalités sociales et culturelles. Que l'on ne compte pas sur nous pour "restaurer l'autorité du maître", pourfendre le "pédagogisme" et idéaliser l'école d'antan : SUD Éducation lutte pour une autre école, d'autres pratiques pédagogiques, et donc pour un autre collège. Mais à la lecture des projets ministériels, force est de constater qu'il s'agit encore d'une contre-réforme drapée dans les habits vertueux de la pédagogie. L'inspiration revendiquée de structures innovantes masque le fait que celles-ci bénéficient de moyens dont l'ensemble de l'Éducation Nationale manque cruellement, du fait des politiques d'austérité reconduites au mépris des personnels et des usagers.

Plus largement, l'innovation pédagogique est, dans la "refondation de l'école" dont cette réforme du collège est l'un des piliers, le nouveau prétexte de l'adaptation du système éducatif aux logiques de rentabilité : autonomie des établissements, concurrence entre disciplines et équipes, financements au projet. Ni conservatisme corporatiste, ni illusion face à la logique profonde des réformes : SUD Éducation porte son propre projet d'école émancipatrice. SUD Éducation le portera fermement dans les luttes, à commencer par la mobilisation contre cette réforme du collège.

I / Derrière l'alibi pédagogique, une nette dégradation des conditions de travail.

Cette réforme reste dans le carcan de l'austérité. C'est une réforme à moyens constants. 4000 équivalents temps pleins sont annoncés pour sa mise en place pour 5000 collèges soit moins d'un poste par établissement. Aucune amélioration réelle pour les élèves et les personnels ne peut être obtenue dans ces conditions. Aucune baisse des effectifs par classe n'est prévue, alors que c'est pourtant essentiel pour la réussite des élèves. Le modèle suédois tant vanté est déjà oublié de ce point de vue... austérité oblige !

Pire, les dispositifs de la réforme vont aggraver les conditions de travail des personnels comme des élèves.

- La baisse des horaires disciplinaires pour mettre en place les enseignements complémentaires, aura pour conséquence mécanique l'augmentation du nombre de classe par enseignant et donc un suivi plus difficile des élèves.
- Le 1^{er} dispositif phare de la réforme, les **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)**, allongera le temps de travail réel par la multiplication des heures de concertation nécessaires pour les mettre en place. Le décompte des heures interdisciplinaires reste flou : en cas de co-intervention la totalité de l'heure sera elle payée à chaque collègue ?
- De plus l'Accompagnement Pédagogique (AP), deuxième dispositif phare de la réforme, visiblement prévu en classe entière n'allégera en rien le nombre d'élèves pris en charge et ne permettra en aucun cas le traitement des difficultés scolaires.
- Comme avec la réforme du Lycée, ces dispositifs qui réunissent des élèves de plusieurs classes ou plusieurs professeurs vont nécessiter des alignements des emplois du temps entre élèves et professeurs qui seront d'autant moins satisfaisants pour tous que la pause méridienne devra être au moins d'une heure et demi.
- La polyvalence imposée et les remplacements à l'interne deviendraient la règle en « sciences » (SVT +

Technologie + Sciences Physiques) et en « enseignements artistiques » (arts plastiques + éducation musicale), alors que la limitation de l'allemand à la LV2 va rendre quasiment impossible pour les collègues d'allemand d'avoir un poste sur un seul établissement. La même difficulté se posera pour les professeurs de langues dites rares : russe, italien, ...

- **Enfin, les collègues en poste partagé verront leurs conditions de travail, déjà plus difficiles, s'aggraver davantage puisqu'ils devront s'adapter aux différents projets des établissements dans lesquels ils interviennent ; ainsi, pour un même niveau, les contenus pourront être très variés.**

II/Autonomie, souplesse, flexibilité ?

Quand l'Éducation néo-libérale se substitue à l'Éducation nationale...

Le projet d'arrêté ministériel entend renforcer l'autonomie des établissements, d'une part en leur laissant le choix de la modulation des horaires disciplinaires à l'intérieur de chaque cycle, et le choix de la ponction sur les horaires disciplinaires pour réaliser les Enseignements Complémentaires qui ne disposent pas d'horaires fléchés (AP et EPI) ; d'autre part, en leur laissant le choix de l'utilisation de la dotation supplémentaire. C'est l'instauration d'une concurrence à toutes les échelles !

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du décret sur les nouveaux statuts qui multiplie les nouvelles fonctions, crée de nouvelles hiérarchies intermédiaires à travers les « missions particulières » dont le coordonnateur de discipline, le coordonnateur de cycle d'enseignement, le coordonnateur de niveau d'enseignement ; ces missions étant définies par le ou la chef-fe d'établissement sur avis du conseil pédagogique dont il désigne les membres ! *In fine*, loin de favoriser un travail de coopération des personnels qui nécessiterait alors du temps compris dans les services, la réforme du collège met en œuvre l'institutionnalisation de ces hiérarchies intermédiaires et de la gestion managériale : sans de temps de concertation en équipe, comment les discussions peuvent-elles avoir lieu ? Comment les choix vont-ils se faire ? Par qui ? Sur quels critères ? Il est donc probable que ces décisions reviennent à ces coordonnateurs rétribués et choisis par les chef-fe-s.

Par ailleurs, l'absence de fléchage des horaires impliqués dans les EC implique une mise en concurrence des disciplines et des enseignant-e-s. Derrière les mots, les actes traduisent le pas de plus vers l'individualisation du travail et la casse des dynamiques collectives.

Dans le même ordre d'idée, mais à une autre échelle, la concurrence s'installe, mais cette fois-ci entre les établissements. En effet, le projet prévoit l'octroi d'une dotation supplémentaire pour mettre en œuvre le projet d'établissement. Mais selon les établissements, l'utilisation de cette marge ne sera pas la même.

III / La fin du collège unique et le renforcement des inégalités.

Le projet de réforme organise la casse du collège unique, il prévoit en effet :

- **de prendre sur les horaires réglementaires pour l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**, sans précision sur les disciplines qui seront ponctionnées. Le choix est laissé aux hiérarchies locales. Les élèves n'auront pas dans tous les collèges le même nombre d'heures d'enseignement disciplinaire.

- **la modulation des horaires disciplinaires en 5e, 4e et 3^e – dans une même discipline, les horaires peuvent être répartis indifféremment sur les trois années – en fonction de la décision du CA.** C'est la mise en place de parcours différents en fonction des établissements, ce qui mettra à mal la continuité pédagogique pour des élèves qui changeront de collège.

- **la mise en place d'une marge d'autonomie – un volant d'heures attribué « en plus » – qui entraînera un renforcement de la concurrence entre établissements et des inégalités dans l'offre de formation.** Censées favoriser les demi-groupes ou la coanimation, l'attribution et l'utilisation de ces heures posent un problème. D'une part, rien ne précise ce qui conditionne l'attribution de ce volume horaire, c'est à la discrétion du recteur, ce qui ne manquera pas d'induire une logique concurrentielle entre établissements, sur la base d'appels à projets. D'autre part, l'utilisation de ces heures sera décidée dans le cadre du projet d'établissement : faute de fléchage, on s'oriente vers l'emprise de l'arbitraire local sur l'organisation des enseignements.

Enfin malgré ce qu'elle proclame, la réforme n'évitera pas le maintien des inégalités induites par les options qui favorisent les stratégies élitistes. Ainsi, l'allemand peut être maintenu en sixième lorsqu'une école du secteur en propose, autrement dit dans les environnements socio-culturels déjà favorisés. De plus, les heures d'autonomie pourront être utilisées pour des enseignements disparus des grilles horaires, comme les langues anciennes : seuls les établissements dans lesquels les dédoublements ne sont pas une nécessité impérieuse se permettront de faire du latin ou du grec. Enfin, les thématiques mises en avant dans les EPI marqueront encore un peu plus, au titre de l'adaptation au local, les inégalités entre établissements, comme le laissent présager les thématiques «langues et culture de l'Antiquité» ou « monde économique et professionnel».

V / Sud Éducation revendique

Des moyens pour la mise en place des enseignements interdisciplinaires

En introduisant les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et la possibilité de moduler les horaires disciplinaires sur l'ensemble du cycle IV, la réforme remet en cause l'intégrité des disciplines. SUD Éducation est pour un collège polytechnique, dans lequel les savoirs manuels et intellectuels ne seraient pas hiérarchisés, et dans lequel chaque élève pourrait trouver son épanouissement et son émancipation, sans jugement de valeur sur ses savoirs ou savoir-faire.

- Partant de ce principe, l'interdisciplinarité semble aller dans le bon sens : encore faut-il avoir du temps de concertation entre enseignant-e-s, sous peine de voir sa charge de travail s'alourdir largement. C'est dans cette optique que SUD Éducation revendique un service composé de 14 heures d'enseignement et de 3 heures de concertation au collège [comme au lycée?].
- L'interdisciplinaire, pour que ce ne soit pas un simple gadget de plus, nécessite une intervention conjointe des enseignant-e-s des différentes disciplines devant les élèves ; la coanimation nécessite des moyens, qui ne sont pas prévus par la réforme (en dépit de l'article 7 de l'arrêté).
- La formation initiale des enseignant-e-s est largement disciplinaire, qu'on le veuille ou non. Leur imposer en l'état une charge trop importante en termes d'enseignements interdisciplinaires ne peut que les mettre face à des difficultés inédites, en plus de celles qu'ils connaissent déjà. L'interdisciplinarité est donc difficilement envisageable sans une formation adéquate.

Une véritable interdisciplinarité : un collège unique et polytechnique

L'enseignement au collège n'aborde que des champs disciplinaires dits « intellectuels » et seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques (technologie, sciences, arts...). Les élèves qui en sortent, suite à une orientation choisie ou plus souvent subie, ne disposent pas des outils nécessaires pour comprendre leur environnement, encore moins pour avoir prise sur ce dernier.

Nous revendiquons un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles, un enseignement vraiment généraliste pour tous : un véritable collège unique dans lequel tous les élèves peuvent s'ouvrir au maximum de champs des connaissances humaines et au maximum de possibilités d'orientation future, y compris dans les spécialités dites manuelles.

Cet enseignement polytechnique doit permettre de contextualiser les apprentissages théoriques et de leur donner du sens. Pour cela, il doit favoriser la mise en place d'un véritable travail interdisciplinaire et de projets ambitieux visant des réalisations concrètes.

Sa mise en place rend également nécessaire des pratiques pédagogiques différentes de l'enseignement frontal : pédagogies coopératives, travaux de groupe, pédagogie de projet... Elle nécessite de faire confiance aux équipes et de les soutenir en leur donnant les moyens dont elles ont besoin. Elle implique de nouveaux programmes maintenant un cadrage national clair mais laissant une part importante à la liberté pédagogique des enseignant-e-s qui doivent avoir un rôle décisif dans leur définition et leur adoption.

L'autonomie des équipes et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'autogestion

Nous considérons que les personnels sont les seul-e-s capables de savoir comment organiser efficacement le travail et le service de chacun-e. Nous considérons que l'autonomie des établissements doit

être celle des équipes et non des chef-fe-s d'établissements qui concentrent aujourd'hui tout le pouvoir de décision. Les projets d'établissement, les choix pédagogiques, la mise en place de dispositifs, d'options, de projets doivent être le fait des équipes pédagogiques. L'utilisation des locaux, l'organisation du service des personnels doivent être décidées par les personnels eux-mêmes.

Pour cela que nous revendiquons la suppression de la fonction de chef-fe d'établissement et son remplacement par des directions collégiales composées de personnels issus des différentes catégories de personnels (enseignement, vie scolaire, agents techniques, personnels administratifs), déchargés d'une partie de leur temps de travail habituel.

Un temps de concertation pour tous les enseignant-e-s permettant la mise en place du collège unique polytechnique

Nous revendiquons pour les enseignant-e-s que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, donc intégrées dans les services et inscrites aux emplois du temps.

Cette réduction du nombre d'heures devant élèves doit permettre la mise en place du travail interdisciplinaire, la conception de projets d'équipe et de classe, une prise en charge collective des élèves et de leurs difficultés avec l'ensemble des personnels, enseignants et non-enseignants, la co-formation et l'échange de pratiques entre collègues, l'implication de chacun-e dans l'organisation des établissements et dans les choix pédagogiques les concernant.

Nous revendiquons également des réductions de service liées à la pénibilité de certaines fonctions et de certains postes de travail : service partagé sur plusieurs établissements, remplacements ou affectations à l'année, et affectation dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Les compensations sous forme de primes ou d'indemnité ne peuvent constituer une réponse acceptable et efficace aux besoins professionnels des enseignant-e-s des collèges.

Des effectifs réduits pour tous

Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes. Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

Cette réduction des effectifs par classe nous apparaît indispensable pour élaborer des projets avec les classes et impliquer les élèves dans leurs apprentissages, prendre en compte la diversité des élèves et individualiser l'enseignement qui leur est donné, prendre en charge la difficulté scolaire au sein des groupes classe sans avoir à l'externaliser. Afin d'ouvrir à chaque élève de vrais lieux de réflexion, d'expression, de décision, de communication et de coopération, la taille des établissements doit rester humaine : nous revendiquons des collèges de 400 élèves au maximum.